

Communication municipale au Conseil communal N° 668 / 2022

Séance du 3 décembre 2022

Nouveaux stationnements pour vélos dans le bourg de Lutry

La Municipalité informe que 12 nouvelles places de stationnement munies de 6 arceaux ont été aménagées dans le bourg, plus précisément dans la cour du Château des Rôdeurs, aux abords de la bibliothèque.

Réservées exclusivement à l'usage de la petite reine, leur temps de stationnement a été limité à 72h afin de garantir un taux de rotation suffisant et éviter que des vélos rarement utilisés ne monopolisent ces places.

Ces stationnements sont ouverts à tous les cyclistes, mais ils ont été aménagés principalement pour les visiteurs et employés de l'Administration communale. Pour y accéder, les usagers devront mettre pied à terre et pousser leur vélo en empruntant les rues du Bourg ou du Château.

La Municipalité rappelle que les cyclistes font partie intégrante de la circulation. À ce titre, ils doivent se conformer aux règles et aux prescriptions de la circulation routière, tout comme les autres usagers de la route. Les cyclistes ont donc l'obligation de respecter la signalisation en vigueur, mais aussi d'adapter leurs vitesses de conduite aux circonstances, pour rester maîtres de leurs véhicules de façon à pouvoir répondre aux devoirs de prudence lorsqu'ils se déplacent.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Charles Monod



Le secrétaire
Patrick Csikos

Admis en séance de Municipalité du 28 novembre 2022.